

Préconisation technique spécifique au secteur féminin sur les Intercomités en 2017-18

« Celui qui veut avancer trouve un moyen. Celui qui ne veut rien faire trouve une excuse ». Anonyme



1- Pourquoi une préconisation ?

Constats :

- **Les gardiennes de but de Haut Niveau**, quelles que soient leurs morphologies, sont toutes des athlètes qui, outre des qualités spécifiques liées au poste, telles qu'être courageuses ou « joueuses », présentent un point commun :
Elles sont dotées de réelles qualités physiques et motrices.
Beaucoup d'entre elles ont débuté l'activité dans le champ avec une certaine réussite, et leur niveau, au moment où elles ont opté pour la spécialisation dans les buts, laisse à penser qu'elles auraient pu, à terme, évoluer a minima à un niveau national intermédiaire type N2/N1.
Ces qualités motrices et physiques, voire même perceptives, sont notamment évaluables dans les jeux d'échauffement où les gardiennes du meilleur niveau, rivalisent avec les joueuses de champ, elles aussi du meilleur niveau, alors que celles d'un niveau inférieur dans la cage, y sont tout aussi clairement, en difficulté.
Nos gardiennes internationales les plus emblématiques, de Valérie Nicolas à Laura Glauser, en passant par Amandine Leynaud ou Cléopâtre Darleux, illustrent ce constat.
- **La population qui intègre nos Pôles Espoir sur le poste de gardienne de but**, si elle évolue favorablement depuis des années au niveau morphologique, **est en moyenne très en-deçà de la population des joueuses de champ, du point de vue des qualités motrices et des qualités physiques.** La concurrence est bien moindre à l'entrée en structure sur le poste de gardienne que sur les postes de joueuses de champ, et les nécessités de fonctionnement nous amènent à intégrer beaucoup trop de jeunes filles sans réel potentiel de progression.
Dès qu'intègre sur le poste de gardienne, une jeune fille, qui conjugue un niveau physique et moteur de base, à quelques qualités morphologiques et à un minimum d'estime de soi, alors elle est annoncée comme un très gros potentiel ! Le niveau d'exigence sur ce que l'on appelle un potentiel est donc bien moins élevé pour les gardiennes que pour les joueuses de champ qui intègrent nos structures...bien que tout le monde s'accorde dans notre activité à dire à quel point ce poste est déterminant dans la performance ...
- Logiquement ce constat de carence se retranscrit au niveau des stages nationaux et au-delà, où il est dans certaines générations très difficile de faire émerger au niveau national, malgré nos Pôles Espoirs actuels, un nombre de gardiennes de niveau cohérent par rapport à celui des joueuses de champ.

- Le recrutement des Pôles se fait dans les Comités, lesquels sont bien évidemment dépendants de la population de gardiennes que proposent les clubs, or force est de constater, que dans le secteur féminin, **le poste de gardienne de but semble rarement prioritairement tenu entre 10 et 14 ans, par les jeunes joueuses présentant le plus de qualités physiques et motrices.**

Les raisons en sont multiples :

*Il est tenu par des jeunes filles qui, ne trouvant aucune valorisation sur le champ, se réfugient dans les buts et s'y spécialisent, excluant de fait très souvent celles qui, dotées d'un réel potentiel, pourraient y passer aussi, en alternance avec la poursuite d'une activité de joueuse de champ.

***une spécialisation exclusive au poste de gardienne dont on peut penser qu'elle est trop précoce pour permettre à des jeunes joueuses douées au niveau moteur de s'y essayer et d'y prendre progressivement goût** : Arrêter des tirs et relancer, peut être source de plaisir, mais pas au point de renoncer si tôt à courir, sauter, déborder, passer, marquer... On peut avancer aussi que celles qui s'y destinent sont probablement privées d'un développement athlétique général plus riche que leur offrirait le jeu sur le champ.

*Avec une densité de licenciées plus faible qu'en masculin, une jeune fille dotée de quelques qualités est, comparativement, plus facilement valorisée dans le champ.

*les formes de jeu et leur conséquence dans le duel T/GB...très favorables aux tireuses dans ces catégories.

*le peu de valorisation du poste de GB dans les séances menées par les entraîneurs de ces catégories, phénomène renforcé par le peu de qualités des joueuses qui s'y consacrent !

Etc...

- **Comment le duel tireuse / gardienne de but (T/GB), considéré comme un point faible récurrent du handball féminin français dans le contexte international, pourrait-il évoluer, si dans la formation l'une des deux protagonistes ne pose la plupart du temps que peu de problèmes à l'autre ?**

2-Objectifs de la DTN :

- Faire **prendre conscience de cette situation récurrente spécifique au handball féminin.**
- Créer les conditions nécessaires à une évolution favorable de la situation en jouant sur tous les vecteurs qui peuvent «faire bouger les lignes ». **Le règlement de la compétition Intercomités est l'un des plus puissants d'entre eux, car il peut par rebond, influencer les règlements des compétitions départementales des tranches en-deçà de 14 ans sur tout le Territoire national.**
- **Intégrer en pôle, des GB d'un niveau supérieur** en termes de qualités physiques et motrices, permettre à un certain nombre d'entre elles d'évoluer alternativement jusqu'à 15/16 ans dans le champ et dans les cages, si c'est leur aspiration avant de se spécialiser dans le champ ou la cage.
- **Ouvrir des perspectives tactiques nouvelles** dans le managérat des jeunes filles (en lien avec l'évolution des règles applicables au 01/07/2016) ... avec des gardiennes qui participent plus activement à la montée de balle, voire à l'attaque placée en infériorité ou égalité numérique.
- **Se doter des moyens qui permettront de dépasser le constat de carence du handball féminin français dans le duel T/GB en agissant tant sur les contenus de formation dans ce secteur (mieux former les cadres à cet aspect spécifique) que sur « la matière première sportive ».**
- **Agir en premier lieu sur la recherche de GB à qualités motrices et physiques, mais bien sûr aussi morphologiques, en recherchant un équilibre (la plupart des GB du contexte international se situent dans la tranche entre 1,77 et 1,82m)**

3-Préconisation DTN en Intercomités féminins (à faire vivre en amont dans les Territoires):

Plus qu'un règlement, il s'agit bien ici, au même titre qu'il est demandé de ne pas recourir à la prise en individuelle stricte d'une joueuse, ou au changement attaque défense systématique, **d'un état d'esprit et d'une préconisation que la DTN demande aux managers de faire vivre, dans l'esprit d'une compétition de filles de 12-13 ans, dont la raison d'être principale demeure la détection !** C'est pourquoi, plutôt que de prévoir tous les cas de figures possibles avec un règlement complexe dans son application, le choix a été fait d'une rédaction simple et la plus accessible possible :

Avant chaque match (et non pour l'ensemble du tournoi), chaque équipe devra identifier nominativement à la table , présenter physiquement lors du tirage au sort auprès des jeunes arbitres, de leur suiveur, du délégué technique s'il y en a un, et de l'équipe adverse, « **la joueuse polyvalente** » qui devra, **durant le match concerné, effectuer dans un ordre libre mais sans changement entre les deux statuts durant une même mi-temps, une mi-temps entière en tant que joueuse de champ et une mi-temps entière en tant que gardienne de but.** Cela implique que la joueuse identifiée jouera donc, sauf blessure, les 36' de ladite rencontre. **Une même joueuse ne pourra occuper ce statut de « joueuse polyvalente » plus de 2 rencontres dans une même journée** (Tours 1/2/3 et finales nationales). Les « joueuses polyvalentes » ne changeront évidemment pas de numéro selon leur statut identifié de joueuse de champ ou gardienne. D'un point de vue matériel, il conviendra donc pour elles de disposer, soit d'un maillot de joueuse de champ portant le même numéro qu'un sweat de GB, soit d'un sweat de GB laissant apparaître leur numéro de maillot porté en dessous. En tout état de cause, la gardienne, conformément aux règles du jeu, devra toujours porter un maillot d'une couleur différente de celle des joueuses de champ et de l'adversaire.

Lors de la mi-temps où la « joueuse polyvalente » évolue dans les cages, il n'est pas possible d'effectuer un changement de GB sur un jet de 7m.

Si la « joueuse polyvalente » identifiée se blesse en cours de rencontre, et ne peut de ce fait répondre à l'obligation complète de pratique d'une mi-temps dans le champ et d'une mi-temps dans le but durant ce match, l'équipe concernée la remplace par une autre joueuse de son choix. **La joueuse blessée ne pourra pas revenir sur le terrain durant la mi-temps en cours, dans un autre statut (gardienne ou joueuse de champ) que celui qu'elle occupait au moment de sa sortie.** Il s'agit alors pour le suiveur de JA (et/ou le délégué technique) de le signaler aux 2 bancs pour éviter toute confusion ultérieure.

La DTN souhaite faire largement partager l'esprit de la préconisation qui est premier. Aussi, malgré le risque toujours possible de déviances et stratagèmes de simulation de blessure qui n'échapperaient à personne, elle n'a pas voulu complexifier la règle et souhaite faire confiance aux éducateurs en charge technique des collectifs intercomités féminins pour faire vivre intelligemment le dispositif.

4- Commentaires sur les différentes réponses possibles à la préconisation sur la « joueuse polyvalente »:

Stratégiquement, plusieurs cas peuvent se présenter pour l'encadrement des sélections intercomités, avec des conséquences réelles sur les entraînements. Nous envisageons ici le cas le plus fréquent de tournois à 4 :

| <u>3 CAS PRIORITAIRES</u> | <u>CONSEQUENCES POUR LES GB</u> | <u>CONSEQUENCES POUR JOUEUSES DE CHAMP</u> | <u>COMMENTAIRES</u> |
|---|---|--|--|
| J'ai 2 GB à profil , capables de jouer dans le champ, de par leur profil moteur et physique... Rare ! | La préconisation me permet de les aligner en permanence mais en alternance 1 mt chacune dans les cages. Je dois en utiliser une des 2 à chaque match en tant que « joueuse polyvalente » identifiée donc durant une mi-temps dans le champ. | Aucune | +++ Temps d'activité séance, développement moteur et physique pour les GB ! Il appartient à chaque coach de mesurer dans un tournoi à 4, laquelle des 2 GB et contre qui, il est plus pertinent d'aligner sur le champ, dans la limite des 2 matchs maximum dans la journée. |
| J'ai 1 GB à profil , capable de jouer dans le champ, de par son profil moteur et physique | J'ai la garantie de pouvoir l'aligner à tous les matchs une mt. Je peux l'aligner durant 2 mi-temps du tournoi dans le champ en tant que « joueuse polyvalente ». | Il me faut faire émerger au moins une joueuse de champ susceptible de tenir le rôle de « joueuse polyvalente » sur au moins un des 3 matchs du tournoi. J'ai tout intérêt à attirer pour jouer ce rôle, une ou des joueuses avec des qualités physiques et motrices, sinon je pénalise mon équipe. | +++ Temps d'activité séance, développement moteur et physique pour la GB! Vocation GB possible La conséquence négative est pour la 2 ^{ème} GB sans grande qualité de mon collectif avec un temps de jeu réduit derrière la numéro 1. Il n'y a plus de réel espace pour elle en compétition. |
| J'ai 2 GB moyennes incapables de jouer dans le champ, de par leur profil moteur et physique | Je pourrai continuer à les aligner en match sur la mi-temps où la « joueuse polyvalente » répond à la préconisation dans le champ, en étant libre de partager leur temps de jeu sur cette mi-temps. | Il me faut faire émerger au moins 2 (et probablement plutôt 3) futures « joueuses polyvalentes » parmi mes joueuses de champ. | Vocation GB possible Il est probable qu'en cours d'année, une ou plusieurs de mes « joueuses polyvalentes » supplantent en termes de performance mes GB initiales m'amenant à intégrer de nouvelles joueuses dans l'équipe. |

5- Les conséquences potentielles de la préconisation

-La plus intéressante serait évidemment **une extension de la préconisation aux compétitions territoriales**, afin que les Comités puissent eux-mêmes disposer d'un panel de joueuses susceptibles d'évoluer alternativement dans le champ et la cage avec bonheur car elles y sont habituées à longueur de saison. **Nous ne pouvons qu'inciter à diffuser cette idée ! En conséquence il est logique que le dispositif de détection territorial en amont des Intercomités fasse vivre cette préconisation à la fois pour la diffuser et y préparer les joueuses et managers en perspective des intercomités.**

-Il est fort probable que dans un légitime souci d'efficacité et rentabilité de leur collectif, les managers fassent fréquemment « **monter en attaque** » leur joueuse de champ identifiée « **joueuse polyvalente** » dans la mi-temps où elle évolue dans les cages, pour amener un surnombre numérique en attaque, a minima pour rééquilibrage numérique en cas d'exclusion pour 2'. Cette situation de jeu va dans le sens de l'évolution à laquelle les règles nous amènent, et est extrêmement intéressante d'un point de vue pédagogique tant pour l'attaque que la défense, mais aussi dans les stratégies à mettre en œuvre dans le changement de statut attaque-repli ou défense-montée de balle. La dynamisation du jeu et le développement de l'intelligence tactique ont tout à y gagner si on veut bien y réfléchir...

- On peut bien sûr espérer qu'une conséquence soit l'émergence de vocations pour des jeunes filles, à occuper le poste gardienne de but de manière plus spécifiques à partir de 15/16 ans après avoir développé un bagage moteur et physique plus riche qu'actuellement. **Il paraît dans cette logique, tout à fait envisageable d'intégrer dans nos pôles à 14 ans des joueuses qui auraient la double valence GB/joueuse de champ, plutôt que des spécialistes précoces sans marge de progression.**

-On peut envisager aussi que certaines qui auront vécu cette expérience de passer dans les buts pour répondre à la préconisation technique sur les Intercomités, continueront à privilégier leur rôle de joueuses de champ, mais en étant plus riche culturellement dans le duel avec la gardienne, de par le vécu que cette expérience leur aura amené. A l'identique, les GB que cette préconisation aura amené à vivre une expérience motrice de joueuse de champ et de tireuse ne peuvent que s'en enrichir.

6-Régulations :

Comme toute évolution, cette préconisation peut légitimement interroger et inquiéter les acteurs de terrain dans sa difficulté de mise en œuvre, dans la remise en cause d'habitudes ancrées dans nos pratiques depuis longtemps, c'est bien compréhensible. **Nous les invitons à réfléchir comment ils peuvent en faire une opportunité pour leur collectif et pour le Handball dans leur Territoire.**

Il est essentiel d'abord de partager et faire partager le constat, sur la trop fréquente différence de traitement et de qualités physiques et motrices, entre joueuses de champ et gardiennes de but dans la tranche 10/14 ans, sur les conséquences que cela engendre à tous les niveaux de pratique ultérieurs au-delà de la filière d'accès au Haut Niveau.

Face à ce constat, nous avons **une responsabilité collective d'amélioration de la situation** afin d'en être demain tous bénéficiaires, de la pratiquante en premier lieu, à l'éventuel parent non formé encadrant de club, aux entraîneurs qui années après années font vivre le handball féminin dans ces catégories dans nos Territoires en club et en sélection, aux cadres de pôles, aux clubs de tous niveaux et aux différentes sélections nationales.

Cette préconisation méritera peut-être régulation après que nous l'ayons collectivement fait vivre sur le terrain une première saison. **La DTN ne manquera pas d'être à l'écoute de vos retours pour réguler ce qui devra l'être.** Les aménagements nécessaires pour rendre plus efficient le dispositif seront faits s'il y a lieu.

Quoiqu'il en soit l'obligation collective de s'attaquer à un constat de carence récurrent s'impose à nous.